



## Compte rendu de l'Assemblée générale du 15 mars 2018

La séance est ouverte à 18 h 30 par le président Jean-Claude Bouvier. 31 pouvoirs avaient été reçus. 25 adhérents ont signé le registre de présence. Le quorum de 10 % des adhérents (138) est donc atteint.

M. Rémy Borel, directeur de la Méjanès, a eu l'amabilité de participer au début de la réunion afin de présenter les évolutions de la Méjanès et répondre aux questions des adhérents. Il a commencé par rappeler le transfert, en principe début 2019, des collections patrimoniales et des Archives municipales dans le bâtiment des Archives départementales. Il faudra 10,5 km de rayonnages qui ne pourront être installés qu'avec des « compactus » (rayonnages mobiles).

La récente fermeture de la bibliothèque durant 7 semaines a permis un tri des collections et une redéfinition des espaces en pôles thématiques. Plusieurs participants ont regretté ces nouvelles dispositions et la disparition de nombreux ouvrages, notamment des usuels. Rémy Borel signale que les dispositions actuelles sont provisoires et qu'une étude de réaménagement par un architecte spécialisé est en cours. Elle devrait entériner la mise à disposition de collections dans des magasins semi-ouverts grâce à la réaffectation du Cruciforme. Le pilonnage de nombreux ouvrages est critiqué par plusieurs intervenants. Pour le directeur, il s'agirait d'ouvrages remis au COBIAC ou abîmés. Il n'a toutefois rien quantifié.

Faute de moyens, il n'est pas envisagé, à court terme, d'extension des horaires d'ouverture passés, il y a quelques années, de 34 à 45 h par semaine. L'objectif national est de 50 h.

La bibliothèque a obtenu la qualité de « bibliothèque numérique », ce qui lui vaut des aides pour poursuivre les numérisations.

En ce qui concerne les travaux, outre la démolition du mur de verdure (voir *Lettre* précédente) l'essentiel sera l'ouverture rue des Allumettes (a priori sans supprimer l'actuelle), le réaménagement des rues couvertes, de la cour Carrée... La fondation Saint-John Perse devrait déménager dans le bâtiment vidéothèque.

En conclusion, pour le directeur qui s'est référé au rapport Orsenna, la structure doit désormais répondre à des attentes culturelles et sociales en devenant une maison culturelle de proximité aux activités variées, dans laquelle le livre n'est plus l'élément unique et devient même secondaire. Cette position n'a, pour le moins, pas reçu l'adhésion des membres présents.

### **Rapport moral 2017 et programme d'activités 2018**

Le président commente ces deux rapports dont le texte est diffusé aux participants. Il insiste sur la variété des sujets de conférence avec un effort pour les sujets scientifiques, et sur la volonté de partenariat avec notamment France bleu Provence et la Ligue des droits de l'homme. Outre les 10 conférences habituelles, 2018 devrait donner lieu à trois sorties (La Ciotat, Avignon...). **Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.**

### **Rapports financiers**

M. Jean-Marie Roux présente le compte d'exploitation 2017 et le budget prévisionnel 2018. L'excédent en 2017 est bien sûr lié à la vente du livre sur le quartier Sextius-Mirabeau (293). Toutefois, pour rentrer dans les frais de cette édition, il faudra encore vendre près de 180 exemplaires. Les prévisions de cotisations sont en légère baisse en raison de la diminution du nombre d'adhérents. M. Xavier Farjon souligne l'intérêt de la manifestation ASSOGORA en septembre pour recruter des adhérents et propose un stand commun avec celui des Amis du Muséum d'Aix. Le montant des assurances (750 € pour 2018), jugé excessif, sera réexaminé cette année. **Les deux rapports financiers sont approuvés à l'unanimité.**

### **Conseil d'administration**

Les statuts ne prévoient pas de renouvellement du Conseil d'administration en 2018, car il a déjà été renouvelé par moitié en 2017. Le président fait cependant part des démissions de M<sup>mes</sup> Anquetil, Lumediluna et Mazel et de M. Drouot. Il émet le vœu que ces personnes puissent revenir ultérieurement. M<sup>mes</sup> Nadine Bertheloot et Anne Parmentier, ainsi que M. François Tissot, font acte de candidature. **Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.**